

Afrique du Sud/Politique

L'opposition encore dans la rue contre Zuma

AFP
Pretoria/Afrique du Sud

Et le président doit affronter un vote de défiance au sortir du week-end de Pâques.

L'OPPOSITION sud-africaine a réussi hier une nouvelle démonstration de force en faisant descendre ses troupes dans les rues de Pretoria pour exiger la démission du président Jacob Zuma, avant un nouveau vote de défiance au Parlement. Quelques jours après une première vague de manifestations d'ampleur dans plusieurs villes du pays, des dizaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues de la capitale aux cris de "Zuma doit partir", jusqu'au siège du gouvernement. Englué depuis des mois dans une litanie d'affaires de corruption, le chef de l'Etat est secoué par une nouvelle tempête politique depuis le remaniement ministériel qu'il a ordonné le 30 mars. Le limogeage du ministre des Finances Pravin Gordhan, qui s'opposait à lui au nom de la transparence de la gestion des deniers publics, a provoqué la colère de l'opposition et une dégradation

de la note financière de l'Afrique du Sud. Constituée pour l'essentiel de militants de l'Alliance démocratique (DA) et des Combattants économiques de la liberté (EFF), les deux principaux partis hostiles au Congrès national africain (ANC) au pouvoir, la marche d'hier s'est déroulée sans incident. "Vous êtes venus en nombre et vous avez envoyé un message fort", s'est réjoui le bouillonnant chef des EFF, Julius Malema, "nous sommes unis pour reprendre le contrôle de notre beau pays". "Nous, partis politiques, mettons de côté nos différences pour une cause commune, sauver l'Afrique du Sud des mains de Jacob Zuma", a renchéri un responsable local de la DA, John Moodey.

"ZUMA DOIT PARTIR" Dans la foule, de nombreux manifestants arboraient des pancartes "Hamba Tsotsi" ("Dégage, voleur"), allusion à ses relations avec les Gupta, une sulfureuse famille d'hommes d'affaires. "Zuma doit partir, il a vendu le pays. Je ne veux plus le voir", a lancé à l'AFP une militante des EFF, Mavis Madisha. "Il y en a assez de ce pillage", a ajouté un autre, Mthunzi Nxumalo. Vendredi dernier, des di-

zaines de milliers de personnes avaient déjà défilé dans plusieurs villes du pays contre le chef de l'Etat. La DA et les EFF ont également déposé au Parlement une nouvelle motion de défiance contre le chef de l'Etat. M. Zuma avait balayé d'un revers de main les protestations, qu'il a qualifiées de "racistes" même si toutes les ethnies, confessions et cultures du pays y étaient représentées. "Si s'opposer à Zuma c'est être raciste, alors nous sommes racistes", lui a rétorqué hier Julius Malema. Non seulement ce remaniement ordonné par le chef de l'Etat a suscité la colère de l'opposition, mais il a aussi provoqué une crise ouverte au sein de l'ANC. Plusieurs de ses responsables, le vice-président Cyril Ramaphosa en tête, ont dénoncé la décision du président de démettre Pravin Gordhan, mais sont depuis rentrés dans le rang. **L'ANC DIVISE** L'ANC, qui dispose d'une confortable majorité de 249 sièges sur 400 au Parlement, a promis de rejeter comme un seul homme la motion de défiance de l'opposition, prévue le 18 avril. Ce vote pourrait toutefois être retardé en raison d'une querelle juridique autour



Ils étaient encore des milliers hier dans les rues de Pretoria à réclamer le départ du président Jacob Zuma.

d'un possible vote à bulletins secrets, dont pourraient profiter les rivaux de Jacob Zuma au sein de l'ANC pour joindre leurs voix à celles de l'opposition. "S'il y a un vote à bulletins secrets au Parlement, il est probable que ceux qui s'exprimeront contre l'ANC obtiennent la majorité", a pronostiqué hier le président du Congrès pour le peuple (Cope, opposition), Mosiuoa Lekota. A la tête du pays depuis 2009, Jacob Zuma, 75 ans hier, doit prendre sa retraite au terme de son second mandat en 2019. Mais l'ANC désignera dès la fin de cette année celui qui le remplacera à sa tête et deviendrait président du pays

en cas de victoire aux élections générales de 2019. Face au vice-président Ramaphosa, M. Zuma soutient ostensiblement la candidature de son ex-épouse Nkosazana Dlamini-Zuma, qui vient de quitter la présidence de la Commission de l'Union africaine (UA). Cette guerre de succession nourrit de vives tensions au sein de l'ANC. Au pouvoir depuis la fin officielle de l'apartheid en 1994, le parti de l'icône Nelson Mandela a vu son influence reculer, sur fond de chômage record et de déclin de l'économie. Aux élections locales d'août dernier, il a obtenu moins de 54% des voix au niveau national, son plus mauvais score depuis 1994.

L'Afrique en bref

• **Egypte/Attentats.** Pâques : célébrations limitées



L'Eglise copte d'Egypte a décidé hier de limiter les célébrations de Pâques aux messes et demandé un renforcement de la sécurité des églises après des attentats meurtriers contre cette minorité.

• **Gambie/Politique.** Une femme à la tête de l'Assemblée nationale Une juriste gambienne, Mariam Jack Denton, a été élue mardi présidente de l'Assemblée nationale issue du premier scrutin depuis le départ de Yahya Jammeh, qui a dirigé le pays d'une main de fer pendant plus de 22 ans.

• **Mali/Politique.** Un gouvernement de 35 ministres

Le président malien Ibrahim Boubacar Keïta a nommé le gouvernement de son nouveau Premier ministre Abdoulaye Idrissa Maïga, qui compte 35 ministres, selon un décret lu mardi soir à la télévision publique.

• **Nigeria/Justice.** Explosion des peines capitales

Le Nigeria a prononcé en 2016 trois fois plus de peines capitales que l'année précédente, avec 527 condamnations à mort, "une hausse inquiétante" qui a hissé le géant ouest-africain au deuxième rang mondial derrière la Chine, a rapporté mardi Amnesty International.

• **RD Congo/Manifestations.** 132 arrestations à travers le pays

Les Nations unies en République démocratique du Congo ont recensé 132 arrestations à travers le pays, lundi, journée de manifestations interdites contre le président Joseph Kabila, a annoncé l'Onu hier.

• **Zambie/Politique.** Le chef de l'opposition inculpé pour "trahison"

Le principal opposant zambien Hakainde Hichilema a été inculpé hier pour avoir tenté de bloquer le convoi présidentiel, une mise en garde du régime d'Edgar Lungu à ceux qui s'obstinent à refuser de reconnaître sa réélection. Arrêté mardi, M. Hichilema est poursuivi pour "trahison". Un chef d'accusation passible d'un minimum de quinze ans de prison et dans le pire des cas de la peine de mort.

Côte d'Ivoire/Justice

Disparus du Novotel : la défense plaide le "doute"

AFP
Abidjan/Côte d'Ivoire

LES avocats d'une partie des accusés au procès de l'affaire des "Disparus du Novotel" d'Abidjan - l'enlèvement et le meurtre en 2011 de quatre personnes, dont deux Français, en pleine crise ivoirienne - ont plaidé le "doute", hier au premier jour des plaidoiries. Mardi, le ministère public avait requis la prison à vie contre cinq des accusés, dont l'ex-chef de la garde républicaine, le général Brunot Dogbo Blé et deux de ses adjoints, les colonels Jean Aby et Leopold Okou Mody. "Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire qui a donné la mort à qui", a lancé aux jurés Me Nambégué Coulibaly, avocat du commissaire Osée Logué, présenté par l'accusation comme celui ayant achevé l'un des deux Français enlevés à l'hôtel Novotel, Yves Lambelin, directeur général de Sifca, le plus grand groupe agro-industriel ivoirien. « Le Parquet général avance avec des "a priori" en écartant l'hypothèse des bombardements aériens, qui sont de notre point de vue, à ne pas à écarter » comme possible

cause de la mort des victimes, a poursuivi Me Coulibaly, réclamant "que le doute profite à l'accusé". "En matière pénale, vous ne devez pas prendre des indices ou des opinions pour juger des personnes", a estimé l'avocat, dont le client est l'un des cinq accusés contre lesquels la prison à vie a été requise. Le 4 avril 2011, au plus fort de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, un commando venu de la présidence ivoirienne, alors aux mains des partisans du président Laurent Gbagbo, avait fait irruption à l'hôtel Novotel d'Abidjan, capitale économique en proie aux combats. Il en avait emmené son directeur, le Français Stéphane Frantz Di Rippel, son compatriote Yves Lambelin, l'assistant béninois de celui-ci Raoul Adeossi et le Malaisien Chelliah Pandian, directeur général d'une filiale de Sifca. Selon l'enquête, les quatre hommes ont été emmenés au palais présidentiel, torturés et tués. Leurs corps ont ensuite été jetés dans la lagune d'Abidjan. Le corps d'Yves Lambelin est le seul à avoir été formellement identifié. La mort des trois autres victimes a été établie sur la base de témoignages et d'indices. Me Dohora Blédé a de son côté affirmé que son client

Henri Guehi Bleka, dit "le Rougeaud", membre du commando contre lequel a aussi été réclamé la perpétuité, n'était pas à Abidjan le 4 avril 2011. Un seul des dix accusés, Yoro Tapeko, a reconnu sa participation au commando et a raconté l'enlèvement des quatre victimes. Dix ans de prison ont été requis contre lui. Le ministère public a requis la relaxe contre les quatre autres accusés. Les plaidoiries doivent se poursuivre ce jeudi.



Pour les avocats des accusés dans l'affaire des disparus du Novotel, il y a un doute. Et celui-ci doit leur profiter.

C'est arrivé

Cécilia, un chimpanzé déprimé, recouvre la liberté

CECILIA, chimpanzé qui déprimait dans un zoo argentin, est arrivée l'autre mercredi au Brésil pour être relâchée dans une réserve naturelle après une décision de la justice ordonnant sa libération. Saisie par l'Association de défense des droits des animaux argentine (AFADA), un tribunal argentin a appliqué à Cécilia, âgée de 19 ans, une ordonnance d'habitus corpus, droit de ne pas être emprisonné sans jugement. Il s'agit du premier chimpanzé au monde à bénéficier de ce droit réservé aux humains. Sandra, orang-outan de 29 ans

également pensionnaire d'un zoo argentin, avait déjà joui de cette mesure en 2014 mais elle n'avait pas été mise en œuvre en raison des risques pour le primate. Cécilia, qui avait passé ces dernières années seule dans une cage du zoo de Mendoza (ouest), "se trouvait dans des conditions de captivité déplorables", selon la plainte de l'Association de défense des droits des animaux argentine (Afada), également en première ligne sur le cas de Sandra l'orang-outan.

... à Mendoza (Argentine)